



Le Schéma Régional de Gestion Sylvicole : un guide pour le sylviculteur

Le Schéma Régional de Gestion Sylvicole (SRGS) est un document cadre pour l'élaboration des Plans Simples de Gestion. Celui d'Ile-de-France a été approuvé par le Ministre le 27 janvier et sera disponible fin octobre.

3 tomes pour connaître, décrire et orienter sa forêt

- 1 - Contexte : présentation de la forêt privée de la région, filière, enjeux environnementaux, sociaux...
- 2 - Diagnostic et gestion : Décrire sa forêt, Vendre ses bois, Privilégier des objectifs de gestion, Choisir un traitement forestier... avec **exemples de scénarios sylvicoles** et essences recommandées
- 3 - Départements et régions forestières : conditions de croissance spécifiques.

Des nouveautés :

Les objectifs assignés à la forêt sont élargis ; chasse, loisirs, productions annexes... Quelle que soit la priorité, les arbres continuent de croître. Autant profiter de cette production de bois pour concilier plusieurs objectifs (principe de gestion durable). Le document rappelle des pratiques simples en faveur de la biodiversité.

La description des peuplements est essentielle pour la gestion ; homogénéité ou non des diamètres, grosseur, densité, qualité... Les anciens taillis sous futaie, dénommés désormais "taillis avec réserves" sont souvent difficiles à décrire ; une méthode d'inventaire comme la typologie des peuplements est conseillée (fiche technique disponible au CRPF).

Les traitements sylvicoles

Le traitement en taillis sous futaie vise à obtenir un peuplement de tous âges suivant une norme. Pour s'assurer une production de qualité, il doit désormais prévoir des coupes de taillis tous les **25-30 ans maximum**, avec sélection de baliveaux et dégagement des semis. Sinon le taillis avec réserves sera orienté vers la futaie régulière (diamètres homogènes) ou la futaie irrégulière (parcelle avec diamètres échelonnés) selon la structure et la qualité du peuplement ainsi que les souhaits du propriétaire.

*Eric SEVRIN, Directeur-adjoint du CRPF
Christine POMPOUGNAC
Ingénieur au CRPF*

Contact :

CRPF : 02 38 53 07 91
Courriel : ifc@crpf.fr

Diffusion : 12 Euros (les 3 tomes) auprès du CRPF

Consultation possible au CRPF (antennes départementales et Orléans), dans les chambres d'agriculture, les Directions Départementales de l'Agriculture et de la Forêt, Préfectures et Sous-préfectures.